

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/IT/M/34
17 avril 2003

(03-2118)

Comité des participants sur l'expansion du commerce
des produits des technologies de l'information

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 28 JANVIER 2003

Président: M. Preben Gregersen (Danemark)

<u>Ordre du jour de la réunion</u>	<u>Page</u>
1. Examen de l'état de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur le commerce des produits des technologies de l'information (G/IT/1/Rev.26)	1
2. Programme de travail relatif aux mesures non tarifaires (G/IT/22, G/IT/SPEC/Q3/6, G/IT/SPEC/Q4/20, G/IT/SPEC/Q4/21)	2
3. Atelier sur le projet pilote relatif à la compatibilité et au brouillage électromagnétiques (G/IT/SPEC/Q3/4).....	3
4. Divergences relatives à la classification des produits des technologies de l'information.....	5
5. Nouveaux participants.....	6
6. Autres questions.....	6

Introduction

Le Président a rappelé que l'ordre du jour proposé pour cette réunion figurait dans l'aérogramme WTO/AIR/2012 du 17 janvier 2003. À ce sujet, il a demandé s'il y avait d'autres points à examiner au titre des "Autres questions". Il a dit que l'examen des produits visés et la question de la date de la prochaine réunion du Comité seraient abordés au titre de ce point. L'ordre du jour a été adopté avec ces ajouts.

1. Examen de l'état de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur le commerce des produits des technologies de l'information (G/IT/1/Rev.26)

1.1 Le Président a rappelé que le document G/IT/1/Rev.26 contenait un aperçu de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur le commerce des produits des technologies de l'information. Ce document donnait la liste des participants et exposait les questions relatives aux procédures de mise en œuvre de l'OMC. Il a rappelé que les deux questions en suspens encore mentionnées dans le document G/IT/1/Rev.26 concernaient les procédures de mise en œuvre formelles de deux participants. Il n'avait pas d'éléments nouveaux à communiquer, mais il continuait d'exhorter les délégations concernées à finaliser ces procédures dans les meilleurs délais.

1.2 Le Comité a pris note de la déclaration du Président.

2. Programme de travail relatif aux mesures non tarifaires (G/IT/22, G/IT/SPEC/Q3/6, G/IT/SPEC/Q4/20, G/IT/SPEC/Q4/21)

2.1 Le Président a rappelé que le Comité avait examiné simultanément plusieurs questions concernant le programme de travail relatif aux mesures non tarifaires. Premièrement, il y avait la question de l'atelier sur le projet pilote relatif à la compatibilité et au brouillage électromagnétiques, qui serait examinée séparément au titre du point suivant de l'ordre du jour. Deuxièmement, il y avait l'enquête sur la compatibilité et le brouillage électromagnétiques, à laquelle de nombreuses réponses avaient été reçues. Enfin, il y avait les communications sur l'analyse et sur la façon de procéder dans le cadre du programme de travail relatif aux mesures non tarifaires.

2.2 Le Président a noté que, depuis la dernière réunion, la communication des États-Unis sur la façon de procéder avait été distribuée officiellement sous la cote G/IT/SPEC/Q3/6. De plus, deux autres réponses à l'enquête sur la compatibilité et le brouillage électromagnétiques avaient été reçues et avaient été distribuées sous la cote G/IT/SPEC/Q4/20 et 21.

2.3 Le Président a ensuite fait le point sur le programme de travail. Les participants avaient présenté onze communications initiales sur l'identification des mesures non tarifaires, qui avaient été distribuées dans la série de documents G/IT/SPEC/Q2. Le Secrétariat avait résumé ces communications dans le document G/IT/SPEC/Q2/11, à l'exception d'une d'entre elles qui avait été distribuée après le résumé du Secrétariat. Quatre communications sur l'analyse et sur la façon de procéder avaient été présentées et distribuées dans la série G/IT/SPEC/Q3. En outre, 20 réponses à l'enquête sur la compatibilité et le brouillage électromagnétiques avaient été reçues et avaient été distribuées dans la série G/IT/SPEC/Q4. Le Secrétariat avait résumé ces communications dans le document G/IT/SPEC/Q4/19, à l'exception de deux d'entre elles qui avaient été distribuées après le résumé du Secrétariat.

2.4 Le Président a encouragé toutes les délégations à rapporter leurs contributions au programme de travail si elles ne l'avaient pas encore fait, ou si elles avaient des renseignements supplémentaires à fournir. Il espérait que tous les participants répondraient à l'enquête sur la compatibilité et le brouillage électromagnétiques afin que chacun puisse tirer parti des renseignements fournis.

2.5 Le Président a indiqué qu'à son avis, il pourrait être utile, pour la suite, que le Comité dispose de résumés mis à jour. Il a noté que certaines communications avaient été distribuées après l'établissement de la première note récapitulative du Secrétariat. Il suggérait donc que ce dernier mette à jour le document G/IT/SPEC/Q4/19, contenant les réponses à l'enquête, ainsi que le document G/IT/SPEC/Q2/11, énumérant les mesures non tarifaires identifiées par les participants. En outre, il pourrait être utile d'examiner certains des documents portant sur l'analyse et la façon de procéder, si le Comité le souhaitait. À son avis, certains renseignements très importants n'avaient pas encore été examinés à fond.

2.6 Le délégué du Canada a remercié les délégations qui avaient contribué au programme de travail, à la fois par leurs réponses à l'enquête et par leurs communications sur les mesures non tarifaires. Au sujet de l'enquête, il a noté qu'environ la moitié des participants y avaient répondu, ce qui était encourageant, mais il espérait que les autres en feraient autant. Dans la perspective du prochain atelier sur la compatibilité et le brouillage électromagnétiques, il espérait que tous les participants pourraient répondre car l'enquête permettait de mieux comprendre leurs différents régimes et pouvait aider à progresser.

2.7 À propos des documents présentés récemment, le représentant du Canada a noté que la communication des États-Unis avait été appréciée, et que sa délégation partageait les préoccupations concernant l'absence de procédures d'évaluation de la conformité harmonisées et les difficultés d'accès aux marchés qui en résultaient. Il espérait que le projet pilote sur la compatibilité et le brouillage

électromagnétiques indiquerait des moyens de faciliter davantage l'accès aux marchés pour les produits des technologies de l'information. Les observations sur les processus et procédures réglementaires figurant dans la communication des États-Unis étaient judicieuses et, selon lui, les travaux menés dans d'autres instances, comme l'OCDE et l'APEC, pouvaient être utiles à cet égard. À son avis, la Recommandation de l'OCDE de 1995 concernant l'amélioration de la qualité de la réglementation officielle pouvait être un bon point de départ. En résumé, la communication des États-Unis était une contribution très utile au programme de travail sur les mesures non tarifaires. Il estimait que l'idée de mettre à jour les documents était bonne car cela serait utile pour l'atelier à venir.

2.8 Le délégué des Communautés européennes a approuvé la déclaration du Canada, les CE étant du même avis sur les questions abordées. En outre, les CE étaient reconnaissantes aux participants qui avaient répondu à l'enquête, notant que les autres avaient encore le temps d'y répondre avant l'atelier sur la compatibilité et le brouillage électromagnétiques. La délégation des Communautés européennes accueillait aussi avec satisfaction la communication des États-Unis, présentée à la réunion précédente, notant qu'elle mettait l'accent sur nombre de questions abordées dans la communication des CE. Le délégué a encouragé les participants à apporter des contributions analogues au programme de travail.

2.9 En résumé, le Président a noté que les participants étaient d'accord pour que le Secrétariat mette à jour les documents G/IT/SPEC/Q4/19 et G/IT/SPEC/Q2/11, et le Comité a pris note des déclarations.

3. Atelier sur le projet pilote relatif à la compatibilité et au brouillage électromagnétiques (G/IT/SPEC/Q3/4)

3.1 Le Président a abordé la question de l'atelier sur la compatibilité et le brouillage électromagnétiques, qui avait son origine dans le programme de travail sur les mesures non tarifaires. Il a rappelé que, lors des précédentes réunions, le Canada avait présenté une proposition concernant cet atelier, qui avait été distribuée sous la cote G/IT/SPEC/Q3/4. Le Comité avait approuvé le cadre et les modalités indiqués dans cette proposition, mais il attendait que des crédits soient alloués au titre de l'assistance technique pour aider les pays en développement à participer à cet atelier. Il a rappelé qu'aucun crédit n'avait pu être obtenu pour l'année 2002 car cette activité n'était pas prévue dans le budget 2002, mais qu'elle avait pu être proposée pour 2003.

3.2 À propos du financement, le Président a noté que cette activité avait été proposée et inscrite dans le Plan d'assistance technique 2003 figurant dans le document WT/COMTD/W/104/Add.1/Rev.2. Le Secrétariat l'avait informé que les préparatifs avaient commencé en décembre en vue de l'atelier, qui devait se tenir les 4 et 5 mars 2003, et que le financement de celui-ci avait été approuvé. Les invitations étaient donc en train d'être adressées aux pays en développement participant au Comité afin qu'ils puissent désigner la personne appropriée dans leur capital. Le Président a indiqué en outre que, comme convenu, l'OMC financerait la participation d'une seule personne, mais que les participants pouvaient évidemment envoyer autant de représentants qu'ils le souhaitent.

3.3 Par ailleurs, le Président a noté que le document distribué au sujet de l'atelier n'abordait pas la question des observateurs intergouvernementaux internationaux. Le Secrétariat l'avait informé qu'une organisation internationale intergouvernementale, en l'occurrence l'OCDE, s'était enquis auprès de lui de la possibilité d'assister à l'atelier. En tant que Président, il pensait que le Comité voudrait être ouvert à cet égard, d'autant que les contributions d'autres organisations internationales intergouvernementales étaient importantes pour enrichir les connaissances concernant le programme de travail sur les mesures non tarifaires. Il appartenait évidemment au Comité de se prononcer sur ce point mais, selon lui, il serait bon que les organisations internationales intergouvernementales intéressées puissent assister à l'atelier en qualité d'observateurs, si elles le souhaitent. C'était son avis.

en tant que Président, mais il espérait que le Comité se prononcerait pour qu'une réponse appropriée puisse être donnée à l'OCDE ainsi qu'à toute autre organisation intergouvernementale.

3.4 Enfin, en ce qui concernait la structure de l'atelier, le Président a demandé au Secrétariat d'établir un projet de programme sur la base de la proposition du Canada, distribuée dans la salle de manière informelle. Il allait de soi que le programme ne pourrait être établi qu'avec la contribution de chaque représentant des participants. Il espérait que le Comité pourrait identifier, avec le Secrétariat, des personnes susceptibles de présenter leur régime réglementaire pendant la première journée de l'atelier. À ce sujet, il a demandé aux délégations de prendre contact avec la secrétaire du Comité, Mme Denby Probst, pour proposer des orateurs ou des points à inscrire à l'ordre du jour.

3.5 Par ailleurs, le Président a noté, lors des débats précédents, que certaines questions avaient été posées au sujet des produits visés dans le cadre de l'atelier. Il lui semblait que le Comité n'avait pas l'intention de dresser la liste des produits en question, et que l'atelier porterait plutôt sur les produits visés par l'ATI, déterminés par chaque participant. Il espérait que le Comité n'aurait pas à s'attarder sur cette question, notant que chaque participant avait dans sa liste un Appendice B qui lui était propre et que la question de la classification était encore étudiée avec les spécialistes des douanes.

3.6 Le délégué des États-Unis a déclaré que son gouvernement attachait beaucoup d'importance à l'atelier car le commerce des produits des technologies de l'information présentait un potentiel de croissance pour tous les Membres de l'OMC et les mesures non tarifaires étaient l'un des derniers obstacles à ce commerce. Vu sa complexité, le sujet ne se prêtait pas aisément à l'examen des négociateurs à Genève, et il fallait plutôt faire appel à des experts de l'extérieur pour progresser dans ce domaine. Il a fait savoir au Comité que sa délégation participerait pleinement à l'atelier et il a encouragé les pays en développement à faire de même, d'autant que des fonds étaient disponibles au titre de l'assistance technique. Il espérait qu'ils profiteraient de l'occasion qu'ils avaient de participer et de faire connaître leurs préoccupations afin que l'on puisse œuvrer concrètement à la libéralisation accrue du commerce. En ce qui concernait les organisations intergouvernementales, la délégation des États-Unis pouvait soutenir leur participation en qualité d'observateurs.

3.7 Le délégué des Communautés européennes a déclaré que les CE étaient favorables à la tenue de l'atelier et à l'envoi de responsables de la réglementation. Il était content d'apprendre que des fonds étaient disponibles pour les pays en développement; il espérait qu'ils seraient largement utilisés, car c'était une occasion unique de faire mieux comprendre comment il fallait traiter les mesures non tarifaires dans le contexte de l'ATI. Il a souligné que les mesures non tarifaires étaient probablement le dernier obstacle à l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information.

3.8 Le délégué du Canada s'est associé aux déclarations des États-Unis et des Communautés européennes. Il s'est félicité de l'avancée des préparatifs du Secrétariat et de la mise à disposition de fonds pour les pays en développement. Il espérait donc qu'il y aurait une participation importante de tous les pays pour qu'un échange puisse avoir lieu sur les différents régimes en place, ce qui permettrait de mieux comprendre les raisons de leur diversité, ainsi que la façon de faciliter davantage le commerce des produits des technologies de l'information. Le Canada enverrait à l'atelier des responsables de la réglementation, y compris des experts pour participer à des groupes de discussion. En ce qui concernait la participation des organisations intergouvernementales, la délégation canadienne notait que d'autres organisations avaient contribué au programme de travail et estimait, par conséquent, qu'elles devraient avoir la possibilité d'assister à l'atelier. Quant au projet de programme de l'atelier, la délégation canadienne allait l'examiner mais il lui semblait à première vue qu'il fallait établir un équilibre approprié entre la présentation des expériences nationales pendant la première journée des débats sur les mesures spécifiques propres à faciliter le commerce des produits des technologies de l'information pendant la deuxième journée.

3.9 Le délégué du Taipei chinois a dit qu'il était favorable à l'atelier, et a noté que des responsables de la réglementation du Taipei chinois y participeraient et pourraient faire un exposé sur la question du matériel de télécommunication.

3.10 Le délégué du Japon a déclaré que l'atelier serait très utile pour mieux comprendre l'incidence des questions de compatibilité et de brouillage électromagnétiques sur l'accès aux marchés des produits des technologies de l'information. Sa délégation se félicitait de la mise à disposition de fonds pour la participation des pays en développement. Le Japon espérait que l'atelier serait un succès et souhaitait y contribuer autant que possible.

3.11 Le Président a encouragé les délégations à prendre contact avec le Secrétariat pour la préparation de l'atelier, et a noté que, comme aucune objection n'avait été formulée contre la participation des organisations internationales intergouvernementales, celles-ci pourraient assister à l'atelier, si elles le souhaitaient. Il a ajouté qu'il était disponible pour tenir des consultations au sujet de l'atelier, si des participants le jugeaient nécessaire.

3.12 Le Comité a pris note des déclarations.

4. Divergences relatives à la classification des produits des technologies de l'information

4.1 Le Président a rappelé que, lors des réunions précédentes, il avait fait un bref rapport sur les résultats de la réunion des spécialistes des douanes tenue du 6 au 8 mai 2002, au cours de laquelle beaucoup des progrès importants avaient été faits. Il a ajouté que le Secrétariat était en train d'achever le rapport de cette réunion en collaboration avec les spécialistes des douanes et que ce dernier serait disponible sous peu. Le Secrétariat mettait la dernière main au rapport, qui devrait être approuvé par les spécialistes des douanes avant d'être officiellement soumis à l'examen du Comité. En attendant, le Président a donné la parole à Mme Denby Probst, du Secrétariat, qui a présenté brièvement le projet de rapport.

4.2 Le Secrétariat a donné un aperçu de la question de la classification. Le rapport des spécialistes des douanes n'avait pas encore été soumis au Comité et avait été retardé en raison d'un certain manque de ressources au Secrétariat. Il était maintenant en cours de finalisation et devait être approuvé par les spécialistes des douanes avant d'être distribué officiellement.

4.3 Cinquante-cinq produits de l'Appendice B ont été examinés; ils pouvaient être classés en quatre catégories en fonction du résultat: 1) ceux dont la classification a été approuvée par les spécialistes, une ou plusieurs classifications étant jugée(s) appropriée(s) (environ 34 produits); 2) ceux pour lesquels l'aide d'experts était nécessaire et qui seraient soumis au Comité du Système harmonisé de l'OMD (un produit); 3) ceux qui seraient soumis au présent Comité, car les spécialistes estimaient que leur classification nécessitait une interprétation de la portée de l'ATI tel qu'il était libellé (dans certains cas, il s'agissait d'une question systémique unique, mais affectant plusieurs produits de l'Appendice B - environ 14 produits ou groupes de produits); et 4) les produits qui restaient en suspens ou non classés parce qu'ils faisaient l'objet de procédures nationales particulières, par exemple, de procédures judiciaires (dans certains cas, il s'agissait d'une question systémique unique mais affectant plusieurs produits de l'Appendice B - environ six produits ou groupes de produits).

4.4 La plupart des produits entraient dans la première catégorie, ce qui signifiait que le travail avait bien avancé. Les spécialistes des douanes ne pouvaient plus faire grand-chose, eu égard aux produits en suspens, d'un point de vue technique. Le travail le plus important concernait les produits soumis au présent Comité, auquel il faudrait fournir les éléments d'information appropriés. C'était en partie pour cette raison que le rapport serait très détaillé et devrait contenir tous les renseignements concernant les produits en question.

4.5 Le délégué du Japon a dit que, depuis janvier 2002, un participant à l'ATI traitait les appareils photographiques numériques comme des produits non visés par l'ATI. Il a rappelé qu'il s'agissait bien d'un produit visé par l'ATI puisqu'il figurait dans la liste de l'Appendice A de la Déclaration ministérielle sous la désignation "appareils de prise de vues fixes vidéo numériques". Après la révision du Système harmonisé en 2002, ce participant a modifié son interprétation du champ d'application de l'ATI et a imposé un droit de douane sur les importations d'appareils photographiques numériques, considérant qu'ils n'étaient pas visés par l'ATI. Le Japon avait engagé des consultations bilatérales avec ce participant et rendrait compte de leurs résultats au Comité.

4.6 Après cet aperçu, le Président a suggéré que le Comité prenne note de ces renseignements et examine le rapport officiel à la réunion suivante.

5. Nouveaux participants

5.1 Le Président a rappelé que, depuis la réunion de février 2002, une liste, celle de la République populaire de Chine, avait été soumise au Comité pour examen. À l'époque, il avait été décidé de revenir sur la liste de ce nouveau participant à une réunion ultérieure du Comité car certains participants avaient besoin de plus de temps pour l'examiner. Le Comité n'a pas pu approuver cette liste lors des réunions qu'il a tenues en 2002, pour les mêmes raisons. Le Président n'avait pas grand-chose à ajouter, mais il voulait donner aux participants la possibilité de signaler les faits nouveaux éventuels.

5.2 Le délégué des États-Unis a informé le Comité de la situation concernant le projet de liste soumis par la Chine. Il a indiqué que les certificats d'utilisation finale exigés par le Ministère des industries de l'information pour 15 produits des technologies de l'information avaient été supprimés et remplacés par un système de certification par le Service des douanes. D'après les renseignements reçus, ce nouveau système serait compatible avec l'ATI, mais la délégation des États-Unis voulait savoir comment il fonctionnait. Le délégué pensait que, d'ici à la prochaine réunion, il n'y aurait plus d'obstacles à la participation de la Chine à l'ATI.

5.3 Le Comité a pris note des déclarations et a décidé de revenir sur cette question à sa prochaine réunion.

6. Autres questions

6.1 Le Président a dit que la question de l'examen des produits visés continuait de faire l'objet de consultations et a encouragé les délégations à poursuivre leurs efforts.

6.2 En outre, il a proposé que la prochaine réunion ordinaire du Comité se tienne le 5 mars 2003, sous réserve de confirmation ultérieure.
